

**MAZARS**

## **Musée Grévin**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions et engagements  
réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 30 septembre 2012**

# **Musée Grévin**

Société Anonyme au capital de 4.603.326,10 €  
Siège Social : 10 boulevard Montmartre 75009 PARIS  
RCS : B 552 067 811

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 30 septembre 2012**

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Musée Grévin

Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 30 septembre 2012

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ Contrat de licence de marque :

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Cie SA autorisée par le Conseil d'administration du 24 octobre 2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1er octobre 2007, par décision du Conseil de Surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Cie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de la marque GRÉVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.


Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

*Fait à Courbevoie, le 28 janvier 2013*

Le Commissaire aux Comptes

**MAZARS**

---

  
Guillaume Potel

---